

Délégation de service public - Réseau câblé Numéricâble - Rapport sur l'exercice 2009

M. l'Adjoint DUMONT, Rapporteur : L'analyse de ce rapport est présentée en quatre points.

1. Principales caractéristiques du contrat de délégation de service public
2. Analyse de la qualité du service
3. Comptes de la délégation
4. Conditions d'exécution du service public.

1. Les principales caractéristiques du contrat de DSP

| | |
|---|--|
| Objet de la délégation | La Collectivité confie au délégataire l'exclusivité de l'établissement et de l'entretien technique de son réseau de vidéocommunication |
| Nature de la convention | Délégation de service public |
| Date de signature de la convention | 24 avril 1989 |
| Date de prise d'effet de la convention | 24 avril 1989 |
| Durée de la convention | 30 ans |
| Echéance de la convention | 24 avril 2019 |
| Caractéristiques générales | <p>La Collectivité confie au délégataire l'exploitation de son réseau de vidéo communication. Elle lui confère le droit exclusif d'établir, d'entretenir et d'exploiter ce réseau sur le territoire communal. Elle s'engage dans la mesure de ses moyens à apporter une aide à la réalisation et la commercialisation, et à informer le délégataire de tout projet lié.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation des installations.</p> <p>Le délégataire s'engage à réaliser le réseau conformément aux plans et délais prévus, à entretenir la tête de réseau et le réseau, à renouveler le matériel et le moderniser. Le délégataire pourra également faire des propositions d'extension aux communes voisines.</p> |
| Dénomination sociale du délégataire | NUMERICABLE SAS Filiale à 100 % du groupe YPSO |
| Coordonnées du délégataire | <p>Direction Régionale Est 104 route de Thionville 57050 Metz</p> <p>Siège social : 10 rue Albert Einstein 77420 Champs-sur-Marne</p> |
| Dirigeants | <p>Secteur Collectivités Président : M. P. DANON Directeur: M. J-E. MOURIER Directeur Régional : M. F. SALMON</p> |

Au titre de 2009, le délégataire a présenté un rapport d'activité et un rapport financier qui, comme les années précédentes, s'avèrent peu exploitables.

Au vu du mécontentement des usagers et des difficultés d'application du contrat de DSP, des échanges sont en cours avec le délégataire pour étudier la fin anticipée de ce contrat.

2. Analyse de la qualité du service

2.1 Constitution du réseau

Le réseau de la Ville de Besançon est constitué d'une tête de réseau située 4 rue Plançon et conçue également pour alimenter les communes voisines.

Depuis cette tête de réseau, des fibres optiques sont déployées pour alimenter les différents groupes (33 secteurs de 1 000 prises et 11 secteurs de +/- 250 prises). Cette configuration est identique aux années précédentes.

Au 31 décembre 2009, Numéricâble annonce 38 716 foyers raccordables soit 166 prises supplémentaires par rapport à 2008 sans détail. Par contre, la liste des extensions de réseau signale seulement la construction de 9 prises au 77 rue des Cras.

Dès 2007, Numéricâble a pris des engagements d'investissements au niveau national par un déploiement progressif de la fibre optique. Par contre à Besançon, aucun investissement majeur n'a été fait depuis cette date.

2.2. Abonnés

Les statistiques des 7 dernières années sont les suivantes :

| Au 31/12 de chaque année | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Nb prises raccordables | 39 039 | 38 510 | 38 338 | 38 503 | 38 510 | 38 550 | 38 716 |
| Nb logements raccordés | 16 912 | 17 175 | 14 334 | n/c | n/c | | |
| Nb logements collectifs | 12 858 | 13 474 | 9 839 | n/c | n/c | 9 979 | 9 361 |
| Nb d'abonnés individuels | 7 017 | 6 077 | 5 898 | 5 752 | 4 593 | 3 654 | 3 182 |
| Taux de pénétration général | 43,33 % | 44,59 % | 37,38 % | | | 35,36 % | 32,39 % |

Le nombre d'abonnés continue de diminuer par rapport à 2008 (- 6 % en collectif et - 13 % en individuel).

Les tarifs proposés aux abonnés sont indiqués dans le document annexe. A titre d'exemple, l'offre TV sans options varie de 31,90 €/mois à 71,90 €/mois. Ces tarifs s'inscrivent dans un marché où la concurrence est très soutenue.

2.3 Exploitation commerciale

Au niveau commercial, la boutique Numéricâble du 20 rue de Vesoul est ouverte du lundi au samedi de 10 h à 19 h. Des abonnements peuvent par ailleurs être achetés chez 8 distributeurs locaux à Besançon.

Le service clients Numéricâble peut être joint par téléphone, par courrier ou par internet.

2.4 Qualité de service et exploitation technique

Pour 2009, une liste des 22 travaux (déplacements de réseaux notamment) nous a été communiquée. Elle concerne des changements obligatoires dus à divers travaux des concessionnaires du domaine public mais n'apporte pas d'amélioration significative au niveau des clients.

Sans donner avec précision le sens des qualifications des incidents, Numéricâble a communiqué les statistiques suivantes :

| | 2008 | 2009 | Variation |
|--------------------------------|----------------|-------|-----------|
| Nb total de perturbations | 234 | 249 | + 4,1 % |
| Faible | 75 | 81 | + 8 % |
| Moyenne | 163 | 157 | - 3,6 % |
| Forte | 1 | 8 | NS |
| Crise | 0 | 3 | NS |
| Temps de rétablissement moyen | non communiqué | 24 | |
| Taux de moyen de disponibilité | 99,93 | 99,92 | |

2.5 Négociation avec Numéricâble

En cours d'année, de nombreux échanges avec Numéricâble ont eu lieu pour étudier la fin anticipée de cette DSP. L'avancement de cette négociation pourrait aboutir en 2010 (un cabinet d'étude de spécialistes assiste la Ville de Besançon durant cette négociation).

3. Les comptes de la délégation

3.1 Etats financiers 2009

Les états financiers 2009 de la Société Numéricâble France ne nous sont pas communiqués. L'interrogation des sites financiers spécialisés qualifie la probabilité de défaillance de ce groupe comme «faible».

Chiffres clés

| En K€ | 31/12/2009 | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----------------------------------|------------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires télévision | 1 830 | 1 489 | 1 592 |
| Charges d'exploitation | | | |
| Programmation et droits d'auteurs | 387 | 299 | 350 |
| Gestion abonnés et ventes | 156 | 170 | 194 |
| Exploitation technique | 177 | 192 | 243 |
| Frais de fonctionnement | 455 | 485 | 446 |
| Production immobilisée | - 79 | -86 | - 79 |
| Amortissements et provisions | 1 294 | <u>1 040</u> | <u>1 080</u> |
| Total des charges d'exploitation | 2 389 | 2 101 | 2 234 |
| Excédent Brut d'Exploitation | 735 | 429 | 438 |
| Résultat d'exploitation | - 558 | - 611 | - 642 |
| Résultat financier | - 281 | - 512 | - 424 |
| Résultat exceptionnel | 440 | + 93 | - 493 |
| Résultat net | - 400 | - 1 030 | - 1 559 |

Les données ci-dessous sont celles transmises par la Société Numéricâble pour le secteur de Besançon. Les commentaires joints indiquent que le suivi comptable n'est pas réalisé commune par commune. La répartition du chiffre d'affaires et des charges est donc faite «au poids» du réseau par rapport au chiffre global de Numéricâble.

L'amélioration du chiffre d'affaires (+ 22,9 %) a comme conséquence directe celle du résultat net, qui reste cependant très déficitaire.

Sans aucun commentaire sur ces chiffres de la part de Numéricâble, pas d'autres informations financières.

En 2009, la Société Numéricâble a réalisé 30 K€ d'investissements sur la Ville de Besançon.

3.2 Rapports financiers avec la Ville de Besançon

Il n'y a pas de flux financiers entre la Ville et le délégataire en 2009.

4. Les conditions d'exécution du service public

4.1 Le contexte national

La Société Comtoise de Vidéocommunication, filiale du groupe Lyonnaise des Eaux a repris en janvier 1995 les contrats d'établissement et d'exploitation antérieurement dévolus à la Caisse des Dépôts et Consignations, entrés en application en avril 1989 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2019.

Jusqu'au 19 juillet 2006, UPC NOOS était filiale du groupe Liberty Global. A cette date NOOS est devenue filiale d'ALTICE FRANCE EST, du groupe YPSO.

Par cette absorption, les sociétés NOOS et Numéricâble deviennent membres du même groupe qui reste le seul groupe de diffusion en vidéocommunication en France.

En août 2007, Numéricâble devient la marque unique rassemblant les anciens réseaux France Télécom Câble, NC Numéricâble, TDF Câble, UPC et NOOS.

En 2009, Numéricâble contrôle la quasi totalité des réseaux câblés de France, ce qui représente 9,5 millions de logements potentiels. Numéricâble est présent dans 1 200 communes et environ 40 % des foyers français, avec 3,5 millions d'abonnés à la télévision, 1 million pour Internet et 753 000 pour la téléphonie. Numéricâble s'inscrit également comme le premier opérateur fibre optique de France et poursuit le déploiement de son réseau.

Le chiffre d'affaires du groupe est de 1,3 milliard d'euros.

Des pratiques commerciales contestées : plusieurs associations et groupement d'abonnés se sont mobilisés afin de protester contre certaines pratiques du câblo-opérateur et pour intervenir auprès de la presse et des organismes publics pour défendre les usagers raccordés à l'opérateur Numéricâble. Le 15 septembre 2009, la Société Numéricâble a été condamnée pour clauses abusives et illicites figurant dans les conditions générales de vente pratiquées jusqu'en 2008. Selon jugement, Numéricâble doit annoncer cette condamnation à tous ses abonnés et faire des communiqués dans la presse nationale.

Le marché est en pleine concurrence notamment sur le créneau de la fibre optique, et de Numéricâble, France Télécom, le groupe Iliad ou Neuf Cegetel annoncent chacun des investissements en centaine de millions d'euros pour conquérir ces marchés.

4.2 Le personnel

Au niveau des moyens humains, le groupe compte 1 500 collaborateurs en interne pour l'ensemble de la structure et 2 500 collaborateurs externes à l'entreprise, soit 4 000 intervenants répartis en 4 directions régionales.

4.3 Numéricâble Besançon

Actuellement, la gestion de Numéricâble Besançon est faite depuis une direction régionale basée à Metz. Nous constatons depuis le changement de Direction générale à Paris, intervenue début 2008, une évolution positive des relations avec Numéricâble, même si les problèmes de fond n'ont pas évolué pour l'instant.

Numéricâble dispose principalement de 8 distributeurs agréés locaux (dont Boulanger, Darty, Carrefour).

Numericâble dispose d'une boutique située au 20 rue de Vesoul à Besançon.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à l'exploitation du réseau de télévision câblé par la Société Numéricâble, dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

«Mme Catherine GELIN : Je ne vois même plus pourquoi on fait figurer une page sur ce rapport parce que c'est inexistant sur Besançon. Il n'y a rien, rien et rien.

M. LE MAIRE : Bien, alors vous votez contre ?

Mme Catherine GELIN : Bien sûr.

Mme Martine JEANNIN : Je voulais simplement dire que pendant les vacances je voulais passer sous Numéricâble. Je me suis rendue au 20 rue de Vesoul et la boutique est fermée depuis 2 ans.

M. LE MAIRE : Nous ne sommes pas satisfaits de Numéricâble. Nous menons des négociations avec eux mais c'est beaucoup plus compliqué que vous ne pouvez l'imaginer.

Mme Martine JEANNIN : C'est une information que je donne !».

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 1^{er} octobre 2010 et sur avis favorable unanime de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 octobre 2010, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre du Groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, Mme M. JEANNIN, Mme GELIN, M. BONNET, Mme PEQUIGNOT, M. OMOURI, M. SASSARD, M. GIRERD), décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

M. DUMONT, M. MONNEUR, M. DEVESA, M. GOVIGNAUX et Mme GELIN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.